

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE TOURS

Le Juge de l'Expropriation

Gilles MICHAUD, Vice Président

Le 21 juin 2013

Dossier LISEA/ indivision MERCIER LA CELLE SAINT AVANT (8 juillet 2013)

J'avais souhaité accélérer le traitement de ce dossier en raison de ma connaissance de la situation et de mon indisponibilité une partie du dernier trimestre.

Les délais s'en sont trouvés un peu bousculés et Monsieur MERCIER fait légitimement une demande de renvoi.

Il me paraît difficile de ne pas y accéder, et sine die; l'affaire sera suivie par le magistrat qui est mon suppléant, Madame Carole CAILLARD, Vice Présidente, qui fixera elle-même la date de renvoi en fonction de son calendrier et de ses contraintes.

Copie à:

Maître DI FRANCISCO, avocat pour LISEA,  
Monsieur MERCIER pour l'indivision,  
Madame le Commissaire du Gouvernement.